

MINISTÈRE DE LA SANTE  
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Rouen, le 9 janvier 2009

Le Directeur régional

à

Madame, Monsieur le Président

FORMATION EXAMENS EMPLOI

Affaire suivie par Marie-Emmanuelle PUTZ

☎ : 02 32 18 15 75

Secrétariat Mme HUE Dominique

☎ 02 32 18 15 96

**OBJET : Augmentation de l'enveloppe des contrats aidés du secteur non marchand**

Madame, Monsieur le Président

La dégradation de la situation économique et ses effets sur le marché de l'emploi ont conduit le Gouvernement à décider, pour 2009, une augmentation de l'enveloppe des contrats aidés du secteur non marchand (associations, collectivités locales...).

L'objectif de ces Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) et Contrats d'Avenir (CAV) est de favoriser l'insertion professionnelle sur des emplois visant à répondre à des besoins collectifs non satisfaits. Ils s'adressent à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi, notamment les jeunes les plus en difficulté.

La durée de la convention individuelle devra être adaptée au projet professionnel et devra tenir compte des actions d'accompagnement et de formation.

Pour connaître les critères et les montants des aides de l'Etat, réactualisés pour le second semestre 2008, il convient d'abord d'accéder au site de la DRDJS : [www.drdjs-haute-normandie.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.drdjs-haute-normandie.jeunesse-sports.gouv.fr) puis de cliquer sur les rubriques ► Emploi et Formation ► Emploi ► les contrats aidés du plan de cohésion sociale.

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contactez :

DRDJS Haute Normandie : Mme M-E Putz (02 32 18 15 75) - [marie-emmanuelle.putz@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:marie-emmanuelle.putz@jeunesse-sports.gouv.fr)  
ou Mlle L. Nadaud (02 32 18 15 81) - [laurence.nadaud@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:laurence.nadaud@jeunesse-sports.gouv.fr)

DDJS Eure : M. F. Petijon (02 32 34 86 08) : [franck.petijon@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:franck.petijon@jeunesse-sports.gouv.fr)

Prescripteur de ces mesures : votre agence locale de l'ANPE :

[http://www.anpe.fr:80/region/haute\\_normandie/plus\\_infos/agences\\_haute\\_normandie/un\\_reseau\\_professionnels\\_578.html](http://www.anpe.fr:80/region/haute_normandie/plus_infos/agences_haute_normandie/un_reseau_professionnels_578.html)

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Gilles GRENIER